

Conditions générales de vente

1. Mùjgan fait partie de Dam food bvba.
2. Nos offres et devis sont sans engagement, à moins qu'ils ne soient facultatifs et sans engagement. Les conditions de validité du contrat sont expressément déterminées par nous. Afin de chaque affaire, même si elle a été traitée par nos agents, confirmée par écrit par nos soins, c'est à dire par moyen de paiement. Les engagements de quelque nature que ce soit pris par une personne nommée van Dam food sprl ne sont valables qu'après avoir été confirmées par un certificat d'authenticité. (soumission de la publication de B.S.).
3. Par le seul fait de la commande, le cocontractant accepte expressément les présentes conditions générales qui régissent le contrat et dont seulement peuvent faire l'objet d'une dérogation par accord écrit explicite. A partir de ce moment-là a renoncé à l'application de ses propres conditions contractuelles (générales). L'acceptation de l'offre implique que l'autre partie renonce à l'application de ses propres conditions contractuelles (générales). L'application des dispositions de ses conditions générales ou particulières, même si s'ils déclarent qu'ils ne sont valides.
4. Les travaux sont réalisés en fonction des disponibilités et selon nos disponibilités. Options de préparation, de chargement et de transport et celles de nos fournisseurs.
5. Nonobstant toute indication de conditions particulières du marché à cet égard, les dispositions suivantes s'appliquent ont expressément convenu que les délais ne devraient toujours être utilisés qu'à titre indicative et qu'en cas de retard, ils ne donneront à l'entrepreneur aucun des droits suivants dommages, amendes ou destruction. Les dispositions qui précèdent ne s'appliquent qu'à Le contrat est soumis à l'accord écrit préalable du client, qui a été expressément dérogé. Sous réserve de nous nous réservons le droit d'exécuter les travaux. en une ou plusieurs fois, selon notre préférence.
6. Les marchandises, qu'elles aient déjà été livrées ou non, restent la propriété de Dam food. bvba jusqu'au paiement intégral du prix d'achat. En l'absence de Nous nous réservons le droit de reprendre la marchandise. Pour le transfert de propriété visé à l'alinéa précédent n'est pas le client Le client a le droit de déposer, modifier, aliéner ou transférer les marchandises à un tiers pour une période de trois mois. de grever des tiers de droits personnels ou commerciaux, ou de s'en débarrasser d'une autre manière. Sauf convention contraire, nous conservons la propriété de toutes les marchandises que nous vendons jusqu'à ce qu'elles aient été entièrement vendues. payés, y compris les intérêts et les frais. Les marchandises peuvent être payées par le client, y compris les intérêts et les frais. sont revendus ou consommés dans le cours normal des affaires, mais ne peuvent pas être engagés. Si le prix ou le prix convenu. Si les paiements n'ont pas été réglés à la date d'échéance, nous nous réservons le droit d'annuler la vente. simplement en annonçant notre décision à cet égard et en communiquant avec la de réclamer au client les marchandises encore présentes en échange de l'émission d'une note de credit pour la valeur résiduelle des marchandises.
7. Le risque lié aux marchandises au moment de la vente. Nous n'accepterons pas les marchandises vendues par nous, sauf convention contraire dans les paragraphes suivants. le régime spécial visé au premier alinéa, remplacé, dans la mesure du possible, par des marchandises de même nature, dans les mêmes quantités et/ou dans les mêmes formats, si l'acheteur nous en a informés par écrit. (cfr. article 11) et, dans ce cas l'examen a montré que, pendant la période de garantie applicable, les marchandises n'ont pas été se sont conformés aux exigences qui peuvent raisonnablement être

imposées. Sous réserve de la l'obligation de remplacer ou de réparer comme décrit ci-dessus, nous nous engageons à... ne sera tenue responsable d'aucune compensation, quelle qu'elle soit. Nous n'acceptons pas de la responsabilité ou l'application d'une indemnisation en cas de retard de livraison ou l'exécution tardive des services. Entrer dans nos bâtiments et sur nos terrains se fait à vos propres risques. En conséquence, nous ne pouvons pas non plus être tenus pour responsables pour toute blessure ou dommage résultant d'accidents survenus dans nos locaux ou dans nos installations. bâtiments. Même si ces conséquences ne deviennent visibles que plus tard. Nourriture de barrage bvba ne peut pas non plus être tenue responsable si les marchandises vendues ne sont pas atteindre l'objectif réel du client.

8. Tous les paiements doivent être effectués au siège social de Dam food bvba, net sans l'escompte, en espèces par convention, à moins qu'il n'en soit expressément stipulé autrement dans le contrat. confirmation de commande. L'acceptation de conditions de paiement et/ou de traites ne constitue pas une novation. et sont sans préjudice de la recouvrabilité de la créance et de l'exigibilité de la créance et de l'exigibilité de la créance. les intérêts et les frais mentionnés ci-dessous. Si le paiement n'est pas effectué à la date d'échéance, il y a un intérêt de retard conventionnel. payable au taux de 12 % par année sur le solde impayé, avec un taux d'intérêt minimal comme il ressort des dispositions de l'article 5 de la WBBH. Si le paiement n'est pas effectué à la date d'échéance, le solde impayé s'établit automatiquement comme suit et sans qu'il soit nécessaire de procéder à un avertissement préalable, est augmenté de 15 % sur la base des éléments suivants montants inférieurs à 2.500,00 € et avec 10% sur les montants supérieurs à 2.500,00 € dix titre d'indemnité forfaitaire, avec un minimum de 250,00 € et en cas d'accident. les frais engagés pour la collecte de l'information sur le y compris les honoraires d'avocat, conformément à l'art. les dispositions de l'article 6 de la WBBH. En cas de non-paiement à l'échéance, le montant standard est de 12,50 €. les frais d'administration facturés pour le suivi et le travail supplémentaire avec le pour couvrir l'encours. En cas d'annulation de la commande, le client est tenu de payer une rémunération pour les services rendus. une compensation forfaitaire de 30 % du prix contractuel, à majorer de la majoration de de ce qui a déjà été fait au moment de l'annulation, et/ou aux fournisseurs de Dam food bvba.

9. Tout retard de paiement ou d'exécution de l'une des obligations essentielles de Dam food sprl est considéré comme étant de la responsabilité du Fournisseur. L'entrepreneur fait le solde dû de tous les autres, même s'ils ne sont pas expirés. Les factures sont immédiatement exigibles.

10. Nous avons le droit, dans le cadre de l'exécution d'un chantier de construction ou d'un achat, Suspendre les livraisons ou annuler le contrat à notre discrétion, avant le en tout ou en partie, dans l'éventualité où les modalités de paiement et/ou d'autres modalités essentielles de la les obligations de l'entrepreneur ne sont pas respectées. Cette suspension ou annulation est applicable sans préjudice des autres conséquences de non-respect des conditions de paiement et/ou d'autres exigences essentielles obligations de l'entrepreneur.

11. Aucune réclamation sous quelque titre que ce soit n'autorise l'entrepreneur à suspendre l'exécution de ses obligations en vertu du contrat.

b) le pouvoir d'exiger le paiement de la totalité ou d'une partie du montant facturé en ce qui concerne de le suspendre ou de le reporter. De plus, ces plaintes doivent être adressées à et arriver à Dam food bvba dans les 7 jours et ce par courrier recommandé. par écrit après l'achèvement des travaux ou l'envoi de la facture, à défaut de quoi sa demande sera rejetée. celui-là en retard. Si des défauts ou des remarques sont formulés, ils doivent être sous peine de confiscation, doit être signalé dans un délai d'une semaine après l'exécution de l'ordonnance de confiscation travail.

En outre, au cours de cette semaine, les mesures nécessaires doivent être prises pour s'assurer que cette à déterminer en cas de litige dans les plus brefs délais, les coûts et les délais les plus courts possibles. c'est un inconvénient pour l'entrepreneur. Dam food bvba s'engage dans ce sens d'accepter les décisions et d'y assister, à condition que.. :

1. Soyez présent à temps (au plus tard 48 heures avant l'évaluation) et par la poste ou par courrier recommandé. est avisé par écrit.

2. Un expert judiciaire reconnu sera appelé à intervenir.

12. La partie contractante s'engage à suivre ce règlement amiable des litiges et à La Commission prend toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que l'intéressé puisse saisir une juridiction de manière recevable.

13. Toute annulation, même partielle, de la part du cocontractant nous oblige à en être informés par écrit. l'accord sur l'annulation elle-même et ses termes et conditions. Dans la négative, l'article 5 appliquée.

14. La résiliation du présent contrat par la partie contractante pour l'un des motifs suivants, Le client est tenu d'indiquer la raison de l'annulation de plein droit et sans mise en demeure :

1. le retour immédiat, aux frais de la partie contractante, des marchandises livrées et livrées non encore consommés, tandis que la partie contractante nous donne la possibilité de assure et nous autorise à faire enlever la marchandise immédiatement et à cette fin permet l'entrée dans tout lieu où se trouvent les marchandises ;

2. l'obligation du cocontractant de nous rembourser tout montant prévisible ou des dommages imprévisibles que nous avons subis du fait ou à la suite de l'utilisation de la ...dissolution.

3. La résiliation du contrat peut être poursuivie par nous en cas d'inexécution. le respect par l'entrepreneur de ses obligations essentielles, dans le cas de faillite, dépôt de demandes de concordat, cessation de paiement, la saisie de nos biens.

15. En cas de coïncidence ou de force majeure, nous sommes en droit de mettre en œuvre partiellement ou totalement les dispositions de la de suspendre tout ou partie du contrat, sans qu'il y ait aucune forme de l'indemnisation. Aux fins du présent article, on entend par est assimilé à un cas de force majeure, notamment : guerre, mobilisation, état de siège, émeutes, troubles civils, blocus, quotas, importations partielles ou totales de bananes, etc. grèves générales - d'origine sociale, politique ou autre - légales ou sauvages, lock-out, épidémie, état de quarantaine, conditions météorologiques défavorables - qui peuvent ou non être sont considérés comme une catastrophe nationale, un incendie, une explosion, une inondation, une destruction de machines, en Belgique ou à l'étranger, dans les usines de nos fournisseurs, ou dans tous les autres cas, avec un impact important sur la production, la le stockage, la manutention ou le transport de la marchandise ou des matières premières nécessaires à leur fabrication.

16. La nullité de l'une des clauses des conditions générales n'affecte pas la validité de l'une quelconque des clauses des conditions générales. la nullité de l'accord. Dans ce cas, les parties veillent à ce que remplacer la clause invalide par une clause valide, qui est valide dans le cadre de la restrictions légales, a le même effet que celui qui a été annulé

17. Le présent contrat est régi par le droit belge. Tous les litiges concernant l'interprétation, la validité ou l'exécution du présent contrat de vente relèvent expressément de la compétence des tribunaux du système judiciaire. Arrondissement de Bruxelles. Les changements n'impliquent pas un renouvellement ou un préjudice. cette clause formelle sur l'attribution des pouvoirs, même si l'entrepreneur vit ailleurs. Le vendeur se réserve le droit de modifier l'article en dans l'arrondissement judiciaire du lieu de domicile ou de résidence de l'intéressé. le siège social de l'entrepreneur.

18. Dam food sprl se réserve le droit de mettre fin à la coopération à tout moment. Le Comité constate avec satisfaction que la Commission n'est pas en mesure d'agir sur la base de motifs déontologiques, éthiques ou moraux bien fondés qui ne sont pas couverts par la présente directive. peut être conciliée avec les valeurs internes de l'entreprise et les objectifs de l code d'éthique. Si nécessaire, un règlement aura lieu. sur la base des jours travaillés au taux convenu. Le Client s'engage à ne pas employer directement ou indirectement des employés ou ex-employés. (Les anciens salariés sont définis comme d'anciens salariés qui ont travaillé pour Dam food bvba. depuis moins de 12 mois) de Dam food bvba. Ce s'applique à la fois pendant la durée de l'entente et pendant un an après la date de l'entente. arrêtez ça. En cas de violation de cette clause, les dommages et intérêts seront de au moins 24 mois de salaire brut de l'employé ou de l'ancien employé, tel qu'il a été payé en dernier lieu par Dam food bvba.

20. Dam food sprl ne peut être tenue responsable des dommages que le client pourrait subir du fait de est mené par une erreur de la part de ses employés, si cette erreur se produit à l'intérieur de la. La Commission est habilitée à adopter des actes délégués dans le cadre de la mise en œuvre du présent accord.

21. Dam food sprl se réserve le droit de modifier ses conditions générales à tout moment et en informera le Client en temps utile au moyen d'un formulaire sur son site Internet <https://mujgan.be>. Il est de la responsabilité de au Client d'en être informé de manière adéquate. Le Client peut, le cas échéant, demander un (numérique) copie des conditions générales les plus récentes. Par défaut à la question explicite ou au refus Dam food sprl suppose que le Client est d'accord avec les conditions générales modifiées.

22. L'absence de contestation écrite d'une facture dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la date d'émission de la facture. L'acceptation irrévocable de la facture et des informations qu'elle contient est considérée comme une rupture de contrat. montants, produits et services indiqués.

23. Dam food bvba et le Client reconnaissent que le traitement des données personnelles dans dans le cadre de l'accord, la loi belge du 8 décembre 1992 (ci-après dénommée "l'accord") : Loi sur la protection de la vie privée) et, à compter du 25 mai 2018, le règlement (UE) 2016/679 (ci-après dénommé "loi sur la protection de la vie privée"). "GDPR) qui remplacera la Loi sur la protection des renseignements personnels.

24. Le Client reconnaît avoir lu et accepté la politique de confidentialité, politique et avis de non-responsabilité concernant les cookies. Celles-ci font partie intégrante de la politique générale de l conditions et sont réputées acceptées.

25. La responsabilité maximale de Dam food sprl est limitée au montant maximum pouvant être payé. le montant total des services achetés au cours des 12 derniers mois.

26. Lors de la réalisation d'un audit demandé par le Client, qu'il s'agisse ou non d'un audit effectué par une tierce partie Si Dam food sprl a une réclamation à l'encontre de la partie concernée, elle

facturera au client des frais raisonnables à cet effet. Celles-ci doivent La Commission veille à ce que les informations requises aux fins de la présente directive soient fournies aux États membres et qu'elles soient respectées avant le début du contrôle. Il s'agit d'une traduction gratuite et elle n'est pas légale. Voir la version néerlandaise pour la validité juridique.